

## Service Remplacements

Pour répondre à l'attente de nombreuses collectivités, le Centre de Gestion est aujourd'hui en mesure de vous proposer un service de mise à disposition d'Agents Intérimaires.

### **A qui s'adresse ce service :**

Ce service a pour vocation de mettre à disposition des collectivités affiliées ou non, un ou plusieurs agents relevant de la filière administrative, en vue de faire face à des besoins temporaires, liés ou non à l'indisponibilité de leur personnel permanent (congé de maladie, maternité, congé annuel, besoin saisonnier, ...).

### **Qui sont les agents intérimaires :**

Ces agents de niveau BAC ou plus, sélectionnés par nos soins, ont suivi une formation théorique et pratique d'environ 150 heures menée en étroite collaboration avec l'Antenne Pédagogique de Tarn et Garonne du CNFPT, et/ou disposent d'une première expérience en collectivité.

### **Quel est leur statut :**

Les agents intérimaires mis à la disposition des collectivités sont nommés, recrutés et rémunérés par le Centre de Gestion dans le cadre d'un contrat de travail de droit public à durée déterminée.

### **Quel est le coût de ce service :**

Pour financer ce service, il est demandé aux collectivités bénéficiaires de s'acquitter, auprès du Centre de Gestion, du remboursement des coûts salariaux, patronaux, indemnités et autres charges, ainsi que de frais de gestion de l'ordre de 6%.

### **Quand et comment adhérer à ce service :**

Ce service est à votre disposition toute l'année (et pas seulement en périodes estivales).

Pour en bénéficier les collectivités intéressées doivent :

- prendre une délibération d'adhésion au service ,
- signer une convention générale avec le Centre de Gestion,
- adresser une fiche de demande d'intervention qui précise notamment : le motif de l'intervention, ainsi que le nombre et la répartition des heures de travail.

- [Télécharger le projet de délibération](#)
- [Télécharger une fiche de demande d'intervention](#)
- [Télécharger une fiche de demande de prolongation d'intervention](#)
- [Télécharger une fiche de demande d'heures complémentaires d'interventions](#)

**Pour obtenir les autres documents (convention, règlement, ...), ou pour tout complément d'information, prière de contacter Monsieur Denis TAUPIAC par téléphone au 05.63.21.62.00 ou par mail : [service.emploi@cdg82.fr](mailto:service.emploi@cdg82.fr)**